



RELEVER LE DÉFI  
DU DÉVELOPPEMENT  
DANS LES ZONES FRAGILES

4 juillet 2019

**DÉCLARATION DU G7**

**LUTTER CONTRE LES FRAGILITÉS ET PRÉVENIR LES CRISES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

Les difficultés qui nous attendent pour atteindre l'ambition du Programme de développement durable à l'horizon 2030, parvenir aux objectifs de développement durable et lutter contre l'extrême pauvreté et les inégalités, notamment les inégalités entre les femmes et les hommes, demeurent considérables. Aujourd'hui, 736 millions de personnes vivent encore sous le seuil de pauvreté, leur salaire ne dépassant pas 1,90 dollar des États-Unis par jour (Banque mondiale). Ces difficultés sont accrues dans les régions exposées à la fragilité, aux conflits et à la violence, où près de la moitié des populations les plus pauvres vivront potentiellement d'ici à 2030. Ces difficultés s'accroissent sous l'effet de défis mondiaux complexes et urgents découlant du changement climatique, de la dégradation de l'environnement, des pressions démographiques, de la mauvaise gouvernance et de l'insuffisance des capacités institutionnelles, de l'absence d'accès à l'énergie et des inégalités croissantes, car nombre de conflits violents aujourd'hui sont liés à des mécontentements résultant de l'inégalité des chances et des inégalités territoriales. Il est nécessaire de mettre en place des actions fortes et profitant à tous pour apporter des réponses à ceux qui ont été laissés de côté, en particulier aux femmes et aux filles. Nous, membres du G7, nous engageons à renforcer notre action collective et, le cas échéant, notre coordination dans les enceintes multilatérales, notamment dans les domaines suivants :

1 - Nous reconnaissons qu'une présence de l'État plus légitime, plus transparente, plus responsable et plus solidaire est indispensable à la stabilité. Nous réaffirmons qu'il incombe en premier lieu aux États fragiles de mettre en œuvre des réformes, mais nous reconnaissons également que le G7 peut jouer un rôle majeur dans le renforcement de leurs capacités, notamment pour consolider le déploiement de ressources publiques financières et humaines, contribuer à assurer des services publics, maintenir l'état de droit et faire respecter les droits de l'Homme. Il est aussi nécessaire d'améliorer la participation et l'engagement citoyens, la transparence et l'obligation de rendre compte.

2 - Nous nous engageons à agir avec nos partenaires des pays en développement pour lutter en priorité contre les principaux facteurs de fragilité, afin de prévenir l'apparition de nouvelles crises. Nous appelons toutes les parties prenantes à adopter des approches globales et préventives qui relient les dimensions diplomatique, sécuritaire et de stabilisation avec les dimensions humanitaires de paix et de développement, tout en garantissant une action humanitaire fondée sur des principes, conformément à la Recommandation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix. Nous soulignons qu'il est nécessaire de renforcer la

mise en commun des données analytiques entre toutes les parties prenantes afin d'identifier, à partir de données factuelles, les régions à risques sur le terrain, que ce soit au sein d'un pays ou au niveau transfrontalier, et d'émettre des recommandations concrètes pour la mise en œuvre de projets de développement communs ou coordonnés, aux niveaux local, national, régional ou continental, afin de prévenir les conflits et la violence. Nous saluons l'évaluation des risques et de la résilience du Sahel (*Risk and Resilience Assessment* ou RRA), menée par le Groupe de la Banque mondiale dans le cadre de l'Alliance Sahel, ainsi que le Plan d'appui au Sahel des Nations Unies, qui constituent des mesures appropriées pour parvenir à une compréhension commune des facteurs de risques et de résilience dont dépend l'action collective.

3 - Nous encourageons les organisations internationales et les institutions financières à lutter en priorité contre les principaux facteurs de fragilité dans les pays en développement et à coordonner leurs stratégies pour assurer la complémentarité et la cohérence des dimensions de paix, d'action humanitaire et de développement. Nous soutenons pleinement les efforts déployés par le Groupe de la Banque mondiale pour concevoir la stratégie « Fragilités, conflits et violences ». Nous saluons la Stratégie du Groupe de la Banque africaine de développement pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique. Nous saluons les efforts du Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement dirigé par le Vice-Secrétaire général des Nations Unies, qui cherche à mutualiser l'influence de l'ONU et de ses partenaires afin de proposer une réponse coordonnée aux difficultés d'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix. Dans ce domaine, nous saluons la coopération de la Banque mondiale et des Nations Unies pour la publication du rapport conjoint « Chemins pour la paix », ainsi que les travaux du Réseau international sur les conflits et les situations de fragilité de l'OCDE (INCAF) et des banques régionales de développement, telles que la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque islamique de développement (BIsD).

4 - Nous nous engageons à promouvoir l'appropriation et les solutions locales dans le cadre de la lutte contre les principaux facteurs de fragilité. L'apprentissage par les pairs et la coopération Sud-Sud sont essentiels : à cet égard, nous soutenons le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État et nous prenons acte de la coopération Fragile-Fragile du Groupe g7+ des États fragiles, qui encourage le partage d'expérience entre États fragiles. Nous nous engageons à fournir aux États fragiles une aide au développement harmonisée, coordonnée et gérée au niveau local, étayée par la responsabilité mutuelle, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), au Programme d'action d'Accra (2008), au Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement (2011) et au *New Deal* pour l'engagement dans les États fragiles (2011).

5 - Nous préconisons des modalités d'intervention mieux adaptées et plus innovantes dans les régions fragiles et en proie à des conflits, en particulier grâce à la mobilisation d'investissements plus importants dans la prévention, la résilience, la préparation et l'action rapide, à l'élaboration de mécanismes d'alerte et d'action rapides, à l'identification et à la mise en œuvre plus rapides de projets, parallèlement à l'amélioration de la responsabilité et de l'efficacité de l'aide que nous fournissons, notamment en organisant au préalable son financement en cas de catastrophe, au moyen d'instruments tels que l'assurance de la capacité africaine de gestion des risques. Nous soulignons l'importance capitale d'une intervention au niveau infranational et dans les régions frontalières, en particulier dans les

régions les plus fragiles, notamment en élargissant nos partenariats pour inclure les acteurs territoriaux infra-étatiques, les acteurs régionaux et la société civile, et en veillant tout particulièrement à promouvoir les droits et la protection des groupes marginalisés, notamment des femmes et des filles, des personnes en situation de handicap, des réfugiés, des personnes déplacées dans leur propre pays, des personnes touchées par des crises et des membres des communautés d'accueil.

6 - Nous nous engageons à appuyer les efforts des pays en développement en faveur de l'adaptation et du renforcement de la résilience aux chocs et aux contraintes, dont ceux résultant du changement climatique, de l'insécurité alimentaire, des conflits, des situations d'urgence sanitaire et de l'absence d'accès à l'énergie. Dans ce contexte, nous encourageons particulièrement les banques multilatérales de développement et le secteur privé à renforcer leurs investissements dans les actions d'adaptation et de renforcement de la résilience aux changements climatiques dans les pays en développement, de manière cohérente avec les programmes nationaux.

7 - Nous sommes favorables à la mise en œuvre de services de justice et de sécurité efficaces, légitimes et respectueux des droits des populations afin de mettre en place un environnement propice à une paix et à un développement durables. Nous soulignons l'importance d'une réforme des secteurs de la justice et de la sécurité pour renforcer les capacités des acteurs de ces secteurs afin qu'ils puissent s'acquitter de leur mandat, pour assurer l'égalité d'accès à la justice et à la sécurité, en particulier des femmes et des filles et des groupes les plus vulnérables, et pour garantir le respect des droits de l'Homme. Nous nous engageons à mettre davantage l'accent sur les programmes visant à renforcer la gouvernance démocratique dans les secteurs de la justice et de la sécurité, en gardant à l'esprit l'objectif d'inclure le Programme pour les femmes, la paix et la sécurité dans nos programmes de soutien à la réforme du secteur de la sécurité, sur la base des efforts entrepris en 2018, notamment par l'Initiative de partenariat du G7 pour les femmes, la paix et la sécurité, et par le programme de pérennisation de la paix du Secrétaire général des Nations Unies.

8 - Nous nous engageons à étudier de manière plus approfondie les liens entre les initiatives nationales et internationales concernant les femmes, les jeunes, les inégalités, la paix et la sécurité, et à soutenir en particulier la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et des résolutions connexes relatives au Programme pour les femmes, la paix et la sécurité et au Programme pour les jeunes, la paix et la sécurité.